

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**INTERVENANT EN THERAPIE FAMILIALE SYSTEMIQUE :
APPLICATION DE MODELES SYSTEMIQUES.**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'EDUCATION

<p>CODE : 95 10 17 U36 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 décembre 2019,
sur avis conforme du Conseil général**

**INTERVENANT EN THERAPIE FAMILIALE SYSTEMIQUE :
APPLICATION DE MODELES SYSTEMIQUES
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'appréhender différents modèles d'intervention en thérapie familiale systémique et d'en relever les singularités et les intersections ;
- ◆ d'envisager l'application de ces modèles à partir d'une situation donnée et d'en expliciter les impacts sur la famille concernée ;
- ◆ d'élaborer un modèle et un cadre d'intervention qui tiennent compte :
 - ◆ des réalités sociales observées,
 - ◆ des différents interlocuteurs ou services intervenant auprès de la même famille,
 - ◆ de son propre style de thérapeute familial.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

à partir d'une situation professionnelle concrète :

- ◆ expliciter la pertinence de différents modèles d'intervention systémique ;
- ◆ élaborer une piste d'intervention en y intégrant des indicateurs d'évaluation et tenant compte des différents contextes ;
- ◆ proposer des techniques ou outils d'intervention systémique adaptés et en justifier le choix ;
- ◆ relever les effets du positionnement de l'intervenant ;
- ◆ présenter l'évolution de son projet personnel de formation.

face à une situation exemplative donnée :

- ◆ décoder les paramètres du système « famille », y rechercher les processus d'équilibration et analyser la place de chacun ;
- ◆ proposer un modèle d'intervention de crise qui applique l'épistémologie circulaire de la systémique ;
- ◆ proposer un média de thérapie familiale adapté au contexte et à l'hypothèse émise quant au fonctionnement du système familial ;
- ◆ clarifier, en se référant à sa propre histoire familiale, sa position de thérapeute en y intégrant la question des résonances et en ouvrant le champ de ses possibilités d'intervention.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités d'enseignement :

- ◆ « Intervention systémique : principes de base », code 9510 14 U36 D1,
- ◆ « Intervenant en thérapie familiale systémique : spécificité des pratiques systémiques », code 9510 15 U36 D1.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

face à une situation exemplative donnée :

- ◆ de présenter l'application d'un modèle lors d'une intervention de thérapie familiale systémique ;
- ◆ d'évaluer en quoi ce modèle ouvre, selon lui, le champ des possibles dans le cadre de la thérapie familiale ;
- ◆ d'enrichir ses représentations au départ des lectures des autres partenaires et de formuler des propositions qui montrent sa capacité à ajuster sa position ;
- ◆ d'en préciser les singularités et les liens avec son style propre de thérapeute familial.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la clarté de l'expression,
- ◆ la pertinence de l'intervention proposée,
- ◆ la qualité des liens établis entre la pratique et les éléments théoriques,
- ◆ le niveau de finesse de la démarche réflexive.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. en « Application de modèles systémiques à des problématiques spécifiques »,

sur base d'une intervention de thérapie familiale systémique abordant un thème tel que le décrochage scolaire, les assuétudes, la maltraitance...,

- ◆ de repérer les modèles systémiques utilisés (structurale, stratégique, expérientielle, constructiviste, contextuelle) ;
- ◆ d'expliciter les liens entre ces modèles et le style propre du thérapeute ;
- ◆ d'envisager les singularités et les intersections entre les différents modèles repérés ;
- ◆ de repérer les enjeux liés aux différentes pratiques d'intervention en thérapie familiale systémique ;
- ◆ de préciser le contexte, les hypothèses et les formes d'actualisation, le cadre d'intervention ;
- ◆ d'identifier et de prendre en compte les différents interlocuteurs et les réalités sociales observées ;
- ◆ d'évaluer avec les membres du groupe en formation, les effets des interventions thérapeutiques auprès du système familial et des différents partenaires ;
- ◆ d'évaluer la pertinence de l'application d'un des modèles étudiés ;

4.2. en « Thérapie familiale systémique : séminaire d'intégration et de supervision »,

- ◆ de relever les questions et les difficultés générées en fonction des modalités auto référentielles de l'étudiant ;
- ◆ d'identifier le style propre de l'étudiant et de l'enrichir de l'apport du travail de groupe ;
- ◆ de collaborer à la construction d'un espace favorable au processus de supervision ;
- ◆ d'identifier ces modalités préférentielles d'intervention et de les enrichir des apports de la supervision.

5. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser 15 personnes par groupe pour l'activité d'enseignement « Thérapie familiale systémique : séminaire d'intégration et de supervision ».

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Application de modèles systémiques à des problématiques spécifiques	CT	B	56
Thérapie familiale systémique : séminaire d'intégration et de supervision	CT	F	24
7.2. Part d'autonomie		P	20
Total des périodes			100